Project funded by the European Union
Projet financé par l'Union européenne

Séminaire de formation 3.4

Composante III – Droit pénal et droit pénitentiaire.

Pour un statut juridique global des victimes dans lequel une place spéciale est réservée à la violence de genre, à la violence interfamiliale et aux victimes du terrorisme.

Madrid, du 16 au 18 décembre 2014

Project implemented by a consortium led by EIPA/Projet mis en oeuvre par un consortium conduit par l'IEAP

Project funded by the European Union
Projet financé par l'Union européenne

SF 3.4

Justification et objectifs (I)

- Au cours de la mise en oeuvre du projet EMJ III jusqu'ici, on a pu constater que le règlement sur les victimes était l'un des principaux domaines où des améliorations semblent être nécessaires.

- Dans certains des pays bénéficiaires, les aspects du cadre juridique concernant les victimes ne sont pas tous couverts par la loi selon les normes internationales, alors que dans d'autres pays la législation est fragmentée, incomplète et/ou incohérente.

- Ce séminaire ne sera pas un séminaire conceptuel, mais plutôt une activité de type atelier très technique durant lequel on élaborera un **aperçu comparatif** d'un ou deux Etats membres de l'UE qui ont développé des règlements plus clairs et plus complets en la matière.

Project funded by the European Union
Projet financé par l'Union européenne

SF 3.4

Justification et objectifs (II)

- Le principal objectif sera de donner aux pays bénéficiaires l'occasion d'**identifier les lacunes réglementaires éventuelles dans leur droit interne** par rapport à la norme régionale et de comparer leur système avec un règlement très concret de l'UE ou d'un de ses Etats membres.

Project funded by the European Union
Projet financé par l'Union européenne

SF 3.4

Principales questions proposées pour la discussion

(A titre indicatif)

- Règlements de l'UE les plus récents concernant le statut des victimes.
- Mise en place d'un modèle de statut juridique intégral et complet des victimes. Un exercice régional.
- La protection juridique matérielle et procédurale des différentes catégories de victimes :
  - Victimes d'actes de violence
  - Victimes du terrorisme
  - Victimes de la violence de genre
  - Victimes de la violence interfamiliale
  - Liens entre procédures civiles, pénales et celles relevant du droit de la famille
  - Victimes d'une infraction à caractère sexuel

Project funded by the European Union
Projet financé par l'Union européenne

SF 3.4

Méthodologie et groupe cible

Nous proposons de réaliser cette activité sous forme d'atelier de trois jours destiné aux responsables des politiques du ministère de la Justice, représentants des Conseils de la magistrature, Cour suprême, Bureau du procureur, ainsi que représentants des Conseils des barreaux ou d'ONG hautement spécialisées, ou encore juges, avocats ou autres experts du droit procédural (droit pénal et droit de la famille).

Nous prévoyons quatre participants par pays bénéficiaire.